

REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES – 2024-11 Séance du 19 MARS 2024
Afférents	08	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf mars à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
En exercice	11	
Votants	08	

Présents : Mrs– ARGUEL- CHAUCHARD -JEANJEAN – UNAL

Mmes BOYER-DUSCHENE - PALUCH

Absents excusés: Mmes CALVI -THAREAU et M.TOURIN

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

Objet : Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2024

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2024 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2023 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Considérant que les prévisions budgétaires 2023 sont les suivantes :

Chapitre ou Opérations	Crédits votés au BP 2023 (crédits ouverts)	RAR N-1 reportés au BP 2023	Crédits ouverts ou diminués au titre de DM	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par anticipation
------------------------	--	-----------------------------	--	-----------------------------------	---

	(a)	(b)	(c)	(d = a + c)	(d / 4)
Chapitre 21	10 000 €		3 220 €	13 220 €	3 305 €
Opération 18	24 000 €	8 000 €		24 000 €	6 000 €
Opération 32	3 000 €			3 000 €	750 €
Opération 41	150 000 €			150 000 €	37 500 €
Opération 46	3 000 €			3 000 €	750 €
Opération 50	70 700 €	10 000 €		70 700 €	17 675 €
Opération 51	2 000 €			2 000 €	500 €
Opération 52	2 000 €			2 000 €	500 €
Opération 57	10 000 €			10 000 €	2 500 €
Opération 58	730 000 €		- 46 220 €	683 780 €	170 945 €
Opération 59	286 000 €	10 000 €		286 000 €	71 500 €
Opération 62	45 000 €			45 000 €	11 250 €
Opération 67	76 550 €			76 550 €	19 137.50 €
Opération 68	20 000 €			20 000 €	5 000 €
Opération 69	84 400 €			84 400 €	21 100 €
Opération 70			3 000 €	3 000 €	750 €
2041582			40 000 €	40 000 €	10 000 €
Montant total maximum pouvant être voté par anticipation					379 162.50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2024 :

Chapitre ou opération	Article budgétaire	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2024
-----------------------	--------------------	----------	---

Opération 62	21318	Agrandissement Salle des Fêtes	4 702 €
Opération 69	2181	Réseau Défense Incendie	17 800 €
Total			22 502 €

- dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Fait et délibéré à VERRIERES , les jours , mois et an susdits

Pour extrait conforme

LE MAIRE :
Jérôme MOURIES